



## les droit d'unne femme et ça fille quelle nés en france

Par **navir**, le **24/09/2009** à **01:05**

bonjour,je suis une femme algerienne,j'ai entreé en france depuis 04 mois par un visas touristique,et parceque j'ai des probléme des probleme avec mon marie et ça famille la bas(menace.....)mon oncle qui réside ici a nantes ma proposer de demandés l'asil et j fait.au ce memont j accocher ici en france c'est une petite fille q'elle a 23 jours.ma question est quelles sons les droit de ma petite fille,est-ce que elle a le droit a des allocation familiale .....ext,et pour mois eceque j le droit a la pimme denaissance.je veux savoir quels sont les droit de mpi est de ma fille  
svp j'attend votre réponse dans les meilleur délais.merci a vous

Par **etrangers sans droit**, le **24/09/2009** à **09:26**

bonjour,

pour obtenir des prestations, il faut être en situation régulière, être admis en france pour plus de trois mois ou avoir une carte de séjour.  
pour la demande d'asile, sachez qu'il faut convaincre la france que l'état algérien ne peut ou ne veut vous protéger contre les violences conjugales  
je vous conseille de rencontrer resf ou la cimade ou un collectif qui pourra vous informer plus en détail sur vos droits et devoirs en france  
sur mon blog il y a des informations pouvant être utile  
cordialement